



COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-huit heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis s'est réuni, à l'espace Cambrésis à Cambrai sur convocation qui lui a été adressée le treize décembre deux mille vingt-trois, en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY. (Délibérations avec condition de quorum)

MEMBRES PRESENTS : 47 membres sont présents dont 45 membres, avec voix délibérative (37 Titulaires et 8 suppléants)

45 membres sont présents avec voix délibérative, le quorum étant atteint, la séance peut donc commencer.

Communauté d'agglomération de Cambrai (21 votants – 17 titulaires – 4 suppléants ayant obtenu procuration)

- | | | |
|-----------------------|-------------------------|----------------------------------|
| 1. Gérard ALLART, | 8. Jean-Claude GUINET, | 15. Maryvone RINGEVAL, |
| 2. Pascal BRUNIAUX, | 9. Billy JOURNET, | 16. Gérard SETAN, |
| 3. Olivier DELSAUX, | 10. Marc LANGLAIS, | 17. Sylvain TRANOY, |
| 4. Jacques DENOYELLE, | 11. Philippe LOYEZ, | 18. Marie-Danielle CHEVALIER(S), |
| 5. Eddy DHERBECOURT, | 12. Romain MANESSE, | 19. Bernadette GODET(S), |
| 6. Pascal DUEZ, | 13. Michel PRETTRE, | 20. Marie-Claude URBAIN (S) |
| 7. Olivier GOBERT, | 14. Francis NOBLECOURT, | 21. Thérèse WARGNIES(S) |

Suppléants sans voix délibérative :

- Geneviève GAUTHIER(S),
- Jacky LAURENT(S)

Communauté d'agglomération du Caudrésis – Catésis (21 votants – 18 titulaires – 3 suppléants ayant obtenu procuration) :

- | | | |
|----------------------------|-----------------------|------------------------------|
| 1. Etienne BASQUIN, | 8. Monique LESNE, | 15. Laurence RIBES, |
| 2. Marie-Josée DEPREZ, | 9. Bertrand LEFEBVRE, | 16. Jeremy RICHARD |
| 3. Bernadette DUBUIS, | 10. Julien LEONARD | 17. Lillane RICHOMME, |
| 4. André-Marie FORRIERE, . | 11. Joseph MODARELLI, | 18. Paul SOUPLY |
| 5. Jean-Claude GERARD, | 12. Gilles PELLETIER | 19. Claude DOYER(S) |
| 6. Yannick HERBET, | 13. Patrice QUEVREUX, | 20. Sarah LEVET (S) |
| 7. Michel HENNEQUART, | 14. Henri QUONIOU, | 21. Jean-Michel MAIRESSE (S) |

Communauté de Communes du Pays Solesmois (3 votants – 2 titulaires – 1 suppléant ayant obtenu procuration) :

1. Jean-Marc BOUCLY,
2. Didier ESCARTIN,
3. Denis DELSART(S)

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 059-255902330-20231219-D2023_27-DE

OBJET : PDES : AVENANT 2024 AVEC Eco CO2

Le Président, Sylvain TRANOY rappelle que le Pays du Cambrésis a signé une convention, en 2020, avec la société Eco CO2, porteuse du programme MOBY (financé à 70 % par les CEE) et le CPIE pour accompagner les collectivités dans cette démarche, afin de répondre aux objectifs PDES (Plan Déplacement Etablissement Scolaire) du COT TRI.

Ce programme vise à :

- Mettre en place un PDES dans les écoles accompagnées
- Sensibiliser les élèves d'écoles élémentaires et l'ensemble des acteurs de l'école, à la nécessité de se déplacer en limitant les émissions de gaz à effet de serre

Il est rappelé que plusieurs écoles ont sollicité le programme MOBY (Escaudœuvres, Masnières, Raillencourt Sainte-Olle, Bertry (2), Awoingt, Cité scolaire Paul Duez).

Le Président, Sylvain TRANOY signale qu'à ce jour, des plans ne sont pas encore finalisés - Escaudœuvres, Masnières, Raillencourt-Sainte-Olle, Cité Scolaire Paul Duez. Une prolongation jusqu'à la fin de la période scolaire 2023-2024 est nécessaire.

Il est proposé de :

- Approuver la prolongation de la convention entre le SM du PETR du Pays du Cambrésis et la société Eco CO2 jusqu'à l'été 2024 par voie d'avenant
- Autoriser le président à signer l'avenant avec Eco CO2 et tout document s'y afférent

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait en séance à la date que dessus.

Pour extrait conforme,

Publié le 21 DEC. 2023

Certifié exécutoire le ... 21 DEC. 2023

Le Président,

Sylvain TRANOY



Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 059-255902330-20231219-D2023_27-DE

2023
12/21